Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: - (1992)

Heft: 42

Rubrik: Nouvelles fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Votation populaire du 27 septembre

Aux urnes !

■ **Nouvelle ligne ferroviaire à travers les Alpes NLFA (lire les précédents MS).**

■ **Révision de la loi sur les rapports entre les conseils.**

Cette loi régit la procédure entre les 2 Chambres ainsi que les rapports entre l'Assemblée Fédérale et le Conseil Fédéral. Outre des changements d'ordre technique, les modifications sont les suivantes : le Conseil Fédéral informera de façon continue les présidents des conseils et les commissions de politique extérieure sur l'évolution de la politique étrangère. Il devra de plus, lors de négociations internationales impliquant des effets sur le droit suisse, consulter les commissions parlementaires compétentes avant toute chose. En cas de divergence entre les 2 Chambres et pour en finir avec les sujets "navettes", une conférence de conciliation sera créée à l'issue de 3 délibérations au sein de chaque Chambre. Enfin, la limitation à 6 ans des mandats au sein des commissions parlementaires sera supprimée, cela afin d'éviter de perdre des compétences.

■ **Révision de la loi* sur les indemnités parlementaires et loi fédérale sur les contributions destinées à couvrir les coûts d'infrastructure des groupes et des députés.**

Changements : l'indemnité annuelle de base passe à 50.000 frs.s. pour chaque membre du Conseil National. (Les membres du Conseil des Etats sont indemnisés par les cantons). L'indemnité journalière est de 400 frs.s. A raison de 80 à 100 journées de séance par an, ce revenu de 32.000 à 40.000 frs.s vient compléter l'indemnité de base. Nouveau : le député pourra embaucher un collaborateur puisqu'il reçoit un crédit annuel de 30.000 frs. maxima, ainsi que 24.000 frs.s. par an en couverture de ses frais de structure.

*Cette réforme coûterait 55 millions par an, soit 20 de plus qu'aujourd'hui.

■ **Révision de la loi fédérale sur les droits de timbres (lire l'article à ce sujet en p. 8-9).**

La nouvelle loi entraînera la suppression : du droit d'émission sur les parts de fonds de placement ; de la taxation sur des transferts de sièges, des fusions, des scissions et des transformation de sociétés ; du droit de négociation sur l'achat et la vente de titres par les commerçants de titres ; du droit de négociation sur l'émission d'obligations étrangères libellées en monnaies étrangères ou d'actions étrangères ; du droit de négociation sur les papiers monétaires suisses et étrangers ; du droit de négociation sur l'entremise dans le transfert d'obligations étrangères entre deux parties contractantes étrangères. Pour compenser la perte des recettes fiscales (estimée à 420 millions de frs.s.), des mesures de compensations sont prévues: le droit d'émission est étendu aux obligations suisses et le droit de négociation sur le commerce de titres s'appliquera aussi aux sociétés dont l'actif se compose pour plus de 10 millions de frs. de titres ou de participations.

■ **Loi fédérale sur le droit foncier rural**

Cete loi regroupe en un acte unique de 96 articles les quelque 300 dispositions disséminées aujourd'hui. ■

N.B.

Vote par correspondance: s'il est trop tard pour vous inscrire auprès de votre consulat pour les votations du 27 septembre, n'oubliez pas que le 6 décembre l'on votera, entre autres, pour ou contre le traité de l'EEE. ■

Projet du siècle : NLFA.

Trop d'étudiants

Inquiète du nombre croissant d'inscriptions dans les facultés de médecine, particulièrement à Lausanne, Zurich et Fribourg, la Conférence Universitaire Suisse (CUS) voudrait soumettre les étudiants de 1ère année au numerus clausus. La CUS demande donc aux cantons universitaires de créer les bases légales du système de sélection qui permettrait de restreindre l'accès aux études de médecine. Zurich et Neuchâtel devront créer la loi qui rendra possible l'introduction du numerus clausus. Fribourg et Vaud possèdent déjà un système d'accès réduit mais devront cependant envisager l'élargissement de leur législation. Bâle est le seul canton, parmi les 8 concernés, à avoir introduit dès 1974 ce numerus clausus. Selon Nivardo Ischi, secrétaire général de la CUS, l'on ignore encore comment sera introduite la limitation d'accès aux études. Plusieurs variantes sont à l'étude mais certains craignent déjà, comme l'Union Nationale des Etudiants de Suisse (UNES) que le numerus clausus soit étendu à d'autres facultés. Ainsi, l'Université de Berne pense en instaurer un dans certaines de ses facultés dès 1994. Cette démarche s'accompagne en outre de restrictions budgétaires : la formation, le perfectionnement et l'emploi sont concernés puisque 20 postes de professeurs ne seront pas repourvus. ■

Prévention

La population suisse recevra des comprimés d'iode en cas d'accident nucléaire grave survenu dans une centrale nucléaire, de l'iode radioactif pouvant s'échapper à ce moment-là dans l'atmosphère. Inhalé, il peut provoquer des cancers et l'ingestion de comprimés d'iode permet de saturer la thyroïde d'iode non radioactif, empêchant ainsi l'iode radioactif de s'accumuler. L'idée de la distribution (dans un rayon de 4 km autour des centrales nucléaires suisses) de ces médicaments est née d'un besoin de prévention qui s'était fait ressentir après l'accident de Tchernobyl, en 1986. L'Ordonnance sur la distribution de comprimés d'iode, adoptée début juillet par le Conseil Fédéral, est entrée en vigueur le 1er août. ■

brèves...

JUILLET

EN RETARD : ABB Systèmes de Transport SA va devoir payer une amende pour retard de livraison de matériel. Les CFF auraient dû en effet recevoir, dès le 2ème semestre 92, 3 nouvelles "Locos 2000" destinées à Rail 2000 et au corridor de ferroutage. De 1987 à 1990 les CFF avaient commandé 90 de ces locos rouges (6,5 millions pièce) à ABB. Si les difficultés techniques de départ ont été surmontées, ABB n'a pourtant jamais rattrapé son retard. Ni les CFF, ni ABB n'indiquent le montant de l'amende à payer pour ces retards...

ABOUTISSEMENT : L'initiative des Démocrates suisses "pour une politique d'asile raisonnable" aboutit. Lancée le 15 janvier 1991, elle a recueilli plus que les 100.000 signatures requises.

MANIFESTATION : Les ouvriers de la construction manifestent à Zurich devant le bâtiment où la Société Suisse des Entrepreneurs tient son assemblée annuelle. Ils protestent contre le refus patronal en mai dernier de créer un fonds de vieillesse. Celui-ci aurait offert aux employés un allégement partiel du travail dès 60 ans.

LOURD FARDEAU : La Garantie contre les Risques à l'Exportation (GRE, cela ne s'invente pas), boucle son exercice 91 sur un excédent de dépense de 197 millions de frs.s. Le bilan accuse lui une perte de 949 millions de frs.s. à reporter et le total des engagements a diminué de 2,7% . Et cela, malgré une politique prudente, excluant de la Garantie des pays comme le Brésil, l'Egypte, l'ex-URSS, la Bulgarie et l'ex-Yougoslavie.

UN COMMERCE DÉNONCÉ : Caritas, la Ligue suisse des femmes catholiques et le Centre d'information pour les femmes du tiers monde publient en commun une brochure dénonçant le commerce des femmes du tiers monde.

FUITE : Près de 2000 litres d'une produit chimique à base de ricin se répandent dans les usines Sandoz à Schweizerhalle (BL), à la suite d'une erreur de manipulation lors de la fabrication. Plus de peur que de mal, le liquide est recueilli dans un bassin de sécurité.

SONDAGE : 42,3% des Suisses approuvent le traité sur l'EEE, 33,4% sont indécis et 23,2% le rejettent. 28,3% des Tessinois sont d'accord (37,4% contre) alors que les Alémaniques sont pour à 40,2% et les Romands à 52,2%. Sur l'adhésion à la CE, 39,3% des interrogés estiment qu'il faudrait y adhérer dans les 3 à 5 années à venir, 18,6% souhaitent une adhésion après l'an 2000 et 24,9% refusent l'adhésion. Sur la question des NLFA, dont le projet sera soumis au peuple le 27 septembre, 39,9% se disent pour, 11,9% contre et 48,8% sont indécis.

ACQUITTÉE : Olivia Riner, la jeune Suissesse au pair jugée à White Plains (USA) pour incendie criminel et meurtre d'un bébé de trois mois, est acquittée. Le jury a en effet considéré qu'aucun chef d'inculpation ne pouvait être retenu contre elle.

RACHATS : La SMH reprend Blancpain (créée en 1735, elle est la marque la plus ancienne de Suisse) et son partenaire Frédéric Piguet (fondé en 1858), deux entreprises horlogères du Brassus. Selon la SMH, les emplois des deux entreprises seront maintenus.

EUROLEX : La Commission des Institutions politiques du Conseil des Etats veut préserver le droit de référendum, sans effet suspensif, sur les modifications législatives du paquet "Eurolex". Un désaveu pour Arnold Koller: tout en disant "oui" au traité sur l'EEE, le peuple aurait accepté les 60 lois adaptées aux lois européennes.

SALAIRES : D'après l'OFIAMT, l'entrée de la Suisse dans l'EEE entraînerait une hausse de 4 à 6% des salaires sur une décennie. Mais à court terme, d'après l'Institut Créa de macroéconomie appliquée, lesdits salaires risquent fort d'être revus à la baisse, surtout dans les régions frontalières.

ENVIRONNEMENT : Dans les 10 années à venir, les CFF vont se débarrasser de 1200 wagons isolés avec de l'amiante. Sur les trois entreprises qui se sont proposées pour démembrer les wagons, un accord a déjà été signé avec la fabrique de munitions d'Altdorf.

APPEL D'URGENCE : A partir du mois d'octobre, le 112 va remplacer progressivement en Suisse le 175. Jusqu'en mars 1994, les 2 lignes fonctionneront en parallèle, le temps que les usagers s'habituent à ce changement. Le 112 deviendra le numéro d'appel d'urgence de toute l'Europe.

ABOUTISSEMENT : "Pour une Suisse sans nouveaux avions de combats", l'initiative du Groupe pour une Suisse sans armée aboutit formellement avec 181.707 signatures validées. Les 318.071 signatures restantes non vérifiées seront traitées comme une pétition.

PAN SUR LE BEC : Pour Christoph Blocher, fervent opposant à l'Europe, une adhésion à l'Europe signifierait la fin des hauts salaires en Suisse. Le sang des syndicats et du Parti socialiste n'a fait qu'un tour : les syndicats procèdent donc à une enquête auprès des entreprises suisses. Il apparaît que les employés d'EMS Chimie, entreprise dont M. Blocher est actionnaire principal, sont nettement moins payés que leurs collègues des entreprises chimiques valaisannes, soit une différence d'environ 20.000 frs.s. par an et par salarié, ce qui rapporterait quelque 30 millions de frs.s. à EMS Chimie.

Organisation des Suisses de l'Etranger

M. Jean-Jacques Cevey, journaliste, ancien syndic de Montreux, ancien Conseiller National, est élu président de l'Organisation des Suisses de l'Etranger (OSE). Il succède à M. Walter Hofer, historien et ancien Conseiller National, en poste à l'OSE depuis près de 10 ans. M. Georg Stucki, Conseiller d'Etat de Zoug, est appelé à siéger au comité de l'OSE en remplacement du professeur Hofer, M. Cevey étant le président du dit comité. ■

Voilà qui promet pour les prochaines négociations salariales, l'automne prochain.

RÉFORMES : Après l'armée, c'est au tour du Département militaire fédéral de subir une restructuration. Si le projet est accepté, l'administration perdrait 350 places (sur 2020) ainsi que huit postes de direction. Kaspar Villiger avait annoncé en mai dernier la suppression, en 4 phases, de 800 emplois sur les 15.000 que compte le DMF au total. Pour mémoire : quelque 35.000 fonctionnaires travaillent dans l'administration fédérale.

DES CHIFFRES : La population des Suisses vivant à l'étranger est en augmentation : ils sont près de 500.000-700.000 si l'on tient compte de ceux qui ne sont pas immatriculés auprès d'une représentation consulaire. 69% d'entre eux sont double-nationaux. 132.000 vivent en France, 60.000 en Allemagne, autant aux USA, 34.000 en Italie, 30.000 au Canada et 21.000 en Angleterre.

OUI MAIS : Nestlé pourra reprendre Perrier, à condition de revendre 8 marques d'eau minérale : telle est l'exigence de la Commission Européenne qui craint de voir Nestlé devenir trop puissant.

UN GESTE : Le Conseil Fédéral, sous la pression des 2 présidents des Chambres (Josi Meier/PDC et Hans Rudolf Nebiker/UDC) accepte que 1000 réfugiés yougoslaves de plus soient acceptés - provisoirement - en Suisse.

AVS : Les bénéficiaires des rentes AVS ou AI pourront compter sur une augmentation de 4,4% de leurs revenus en 1993. La rente simple minimale passera de 900 à 940 frs.s. par mois (le maximum : de 1.800 à 1.880 frs.s.).

STATISTIQUES : En Suisse, une personne sur 4 travaille de nuit et 40% de la population active travaille le samedi ou le dimanche. D'autre part, le Suisse travaille 43 heures 1/4 en moyenne par semaine. Les femmes représentent 59% des chômeurs alors qu'elles ne représentent que 42% de la population active.

TEMPETE : De violent orages (le vent soufflait par endroit à 120 km/h) provoquent la mort de cinq personnes et des millions de dégâts. Sion est sinistrée, le trafic ferroviaire perturbé pendant 2 jours, quelque 2.500 exploitations sont touchées par la grêle et des routes sont coupées à la suite d'éboulement de terrain.

ON AURAIT DU RESTER EN VACANCES : Les primes de l'assurance responsabilité civile (AC) pour les voitures de tourisme devraient augmenter de 3,8% en 1993. En revanche, les primes AC pour motos et vélos pourraient baisser. Ajoutons à cela : une probable augmentation du prix de l'essence (de 20 à 30 cts), de la redevance TV (la SSR demande 10%) et radio (17%), du téléphone (12%), des billets de train, sans oublier une 5ème hausse des taux hypothécaires et son inévitable influence sur la hausse des loyers.

PVC : L'interdiction des bouteilles en PVC en vigueur en Suisse depuis novembre 1990 pourrait être remise en cause en cas d'adhésion de la Suisse à l'Espace Economique Européen.

INTERDITE : Le Commandant de corps Jean-Rodolphe Christen, chef de l'instruction, interdit jusqu'à nouvel ordre l'utilisation de la grenade à main 85. Cette grenade avait provoqué la mort de deux caporaux et blessé une vingtaine de soldats, dans l'école de recrues d'infanterie 208, à Lucerne.

ABB : La Commission Européenne envisage de demander à Asea Brown Boveri le remboursement de 370 millions de dollars à l'Etat espagnol. Cette somme avait été versée, en 1990, sous forme de subventions, par l'Espagne, au moment de la reprise du groupe CCC, actif dans l'électronique.

PTT : Rudolf Trachsel, président de la direction générale des PTT, qui prend sa retraite à la fin du mois, révèle que 4 à 6.000 emplois pouraient être supprimés aux PTT.

SWATCH : Un magasin de montres Swatch ouvre à Paris, rue Royale. Il s'agit du premier magasin du genre en France.

DANS L'ESPACE : Vendredi 31 juillet, à 15h56, la navette Atlantis décolle de Cap Canaveral en emportant à son bord l'astronaute suisse Claude Nicollier.

AOUT

CAVALE : Après une cavale de quelques jours, le pirate de l'air libanais Hussein Hariri est repris. Il s'était évadé du pénitencier de Bochuz, en compagnie de trois autres prisonniers, toujours en fuite.

NOUVEAU : Les adeptes du gourou hindou fondent le "Parti suisse de la Loi de la Nature" (NPS) sur la prairie du Grütli. Fort de 50 membres, le parti veut créer des "possibités réelles" pour que se réalisent les idéaux de liberté, de paix, de justice et d'unité.

"MERCI POUR LA SUISSE" : L'or olympique pour le genevois Marc Rosset qui, au bout d'un marathon de 5 heures et en 5 sets (7-6 (7-2) 6-4 3-6 4-6 8-6), bat l'Espagnol Jordi Arese et offre à la Suisse son unique médaille aux Jeux Olympiques de Barcelone.

DIPLOMATIE : Berne est favorable à la reconnaissance de la Macédoine, mais se refuse à faire seule la démarche. En ce qui concerne la Serbie et le Monténégro, elle n'admet pas la prétention de ces dernières de se présenter comme le successeur de l'ex-Yougoslavie.

EN BAISSE : Durant les 6 premiers mois de l'année, les recettes de l'AVS/AI et du régime des allocations pour perte de gain (APG) ont atteint 14,22 milliards de frs.s. (+ 6,3%) et les dépenses 13,76 milliards (+ 8,8%). Les comptes des trois institutions se sont soldés par un excédent de 456 millions de frs., soit 274 millions de moins qu'au premier semestre 1991. Pourtant, les cotisations des assurés et des employeurs ont augmenté de 4,7%. Les dépenses ont été touchées par l'adaptation des rentes au 1er janvier 1992.

ATTENTE : Le comité directeur de l'Union Suisse des Paysans se prononce contre l'adhésion à la Communauté Européenne. Pour l'EEE, le comité fait dépendre sa réponse des conditions cadres que le Conseil Fédéral accordera à l'agriculture.

EUROPE : Les adversaires d'un rapprochement avec l'Europe passent à l'action. Le "Comité d'action suisse contre la tutelle de l'EEE et de la CE - pour une Suisse ouverte au monde" estime que les règles du jeu fonctionnent déjà d'une manière tout à fait satisfaisantes. Alors pourquoi en changer ?

RECYCLAGE : les importateurs de voitures s'engagent à payer dès le 1er octobre une taxe de 75 frs.s. par véhicule neuf. Avec la vingtaine de millions de francs récoltés par an, l'Association des importateurs financera une fondation dont la tâche sera de construire, d'ici 1993, 3 centres d'incinération ménageant l'environnement.

ON EN REPARLE : le TGV Mâcon-Genève devrait finir par voir le jour, si l'on en croit les déclarations communes de MM. Ogi et Bianco, faites lors d'une conférence de presse à Paris, le 7 septembre. En tous cas, les études de rentabilité et de financement vont subir un coup d'accélérateur et devraient être terminées d'ici 6 à 9 mois... ■